



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DEVELOPPEMENT



STRATÉGIE NATIONALE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT,

SNCD 2023-2027

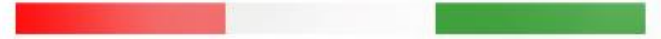




PLAN DE PRESENTATION

- I. Introduction
- II. Etat des lieux de la Coopération au Développement
- III. Fondements et Vision de la SNCD
- IV. Grandes orientations de la Coopération au Développement et Principes Directeurs de la SNCD
- V. Objectifs et Axes Stratégiques de la SNCD
- VI. Financement et mise en oeuvre de la SNCD
- VII. Conclusion





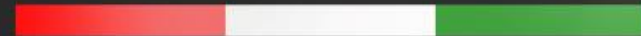
I. INTRODUCTION

L'idée d'avoir une stratégie nationale de coopération au développement (SNCD) émane de deux événements successifs organisés par le gouvernement respectivement en novembre et en décembre 2021, à savoir : le Forum National du développement du Burundi et la mini table ronde avec les partenaires.

Ce document d'orientation présente un diagnostic de la coopération au développement du Burundi et définit la vision ainsi que les grandes orientations que le Gouvernement veut donner à la coopération pour une coordination efficace des contributions des différents partenaires.

La SNCD s'inscrit dans la droite ligne du Plan National de Développement (2018-2027) révisé et, plus généralement, dans la vision d'un « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».





Le Gouvernement du Burundi a amélioré le cadre légal, réglementaire et institutionnel actuel en vue d'une gestion efficace de la coopération au développement;

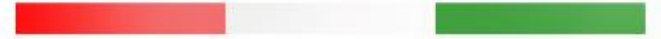
En partant des forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées, les politiques et stratégies mises en place en matière de coopération sont également basées sur ce souci d'efficacité pour une meilleure coopération au développement du Burundi.



Pour atteindre cette efficacité, le cadre institutionnel actuel implique la Primature, le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ainsi que la Présidence de la République à travers le BESD

En cohérence avec l'accord de Busan initiant des logiques partenariales innovantes dont le partenariat public privé, le Burundi compte s'appuyer sur diverses formes de coopération (bilatérale, multilatérale, décentralisée, Sud-Sud, triangulaire, partenariat public-privé)






III. FONDEMENTS ET VISION DE LA SNCD


La SNCD se fonde sur un idéal de coopération profitable à tous tel qu'il apparait notamment dans les différents traités et accords internationaux ainsi que dans les documents d'orientation stratégique du Gouvernement du Burundi en matière de développement.

Au niveau international,



il s'agit notamment de la Déclaration de Paris (2005), de l'Accord de Partenariat de Busan (2011), de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (2015)

Au niveau national,



la SNCD trouve ses fondements dans le Plan National de Développement (2018-2027) révisé, lequel est lui-même aligné sur la Vision « Burundi Pays émergent en 2040 et développé en 2060 ».





PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DEVELOPPEMENT

La vision du Burundi

en matière de coopération au développement est définie autour de trois piliers essentiels à savoir

Pilier

1

Un système de coopération dynamique et performant

Pilier

2

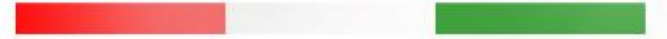
Une coopération contribuant au développement durable du pays

Pilier

3

Une coopération contribuant au rayonnement international du Burundi





IV. GRANDES ORIENTATIONS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SNCD

- Tenant compte de l'évolution de la coopération au développement, le Burundi ambitionne d'abord de contrôler et orienter la coopération au développement et ensuite maîtriser sa dépendance vis-à-vis de l'APD pour tenter à terme de la réduire en mettant l'accent sur la mobilisation de ses ressources internes.
- Le Gouvernement mettra également l'accent sur la mobilisation des ressources innovantes à travers l'amélioration du climat des affaires pour attirer des investissements internationaux, les transferts de la diaspora et l'accès au marché financier international.





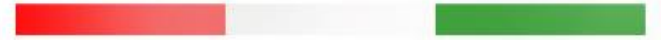
Quant aux principes cardinaux qui devront guider la mise en œuvre de la SNCD, il s'agit principalement de **sept principes suivants** :

- 1 Le leadership national
- 2 L'appropriation,
- 3 L'anticipation



- 4 La transparence et la responsabilité mutuelle
- 5 La gestion axée sur les résultats
- 6 Le partenariat ouvert
- 7 La réduction des inégalités, la prise en compte du genre et des disparités spatiales.





V. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA SNCD

V.1. Objectifs de la SNCD

- La SNCD poursuit Un objectif global et trois objectifs spécifiques
- L'objectif global poursuivi est de favoriser une croissance économique soutenue, inclusive et durable au profit du peuple burundais dans son ensemble par un système de coopération au développement efficace.

Spécifiquement, la SNCD vise à:

- I. Développer le leadership national dans la gouvernance au développement ;
- II. Améliorer la coordination des interventions des acteurs de la coopération ;
- III. Optimiser la mobilisation et la gestion des ressources.





V.2. Axes stratégiques de la SNCD

La SNCD s'articule autour de quatre **axes stratégiques** à savoir:

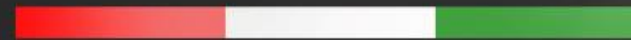




VI. FINANCEMENT ET MISE EN OEUVRE DE LA SNCD

- La coordination de la coopération au développement exige des allocations de ressources importantes. Ces coûts d'intermédiation portent aussi bien sur les réformes structurelles à engager qu'aux outils, surtout digitaux à mettre en place, sans oublier les nécessaires renforcements des capacités à opérer.
- L'Etat devra mobiliser ses ressources internes mais également compter sur d'importantes contributions des partenaires au développement, du secteur privé, des collectivités territoriales et des Organisations de la Société Civile y compris les ONGs internationales.





Dispositif institutionnel de coordination proposé

La mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation de la SNCD implique **deux types de dispositifs**:

1

Le dispositif de pilotage national de coordination

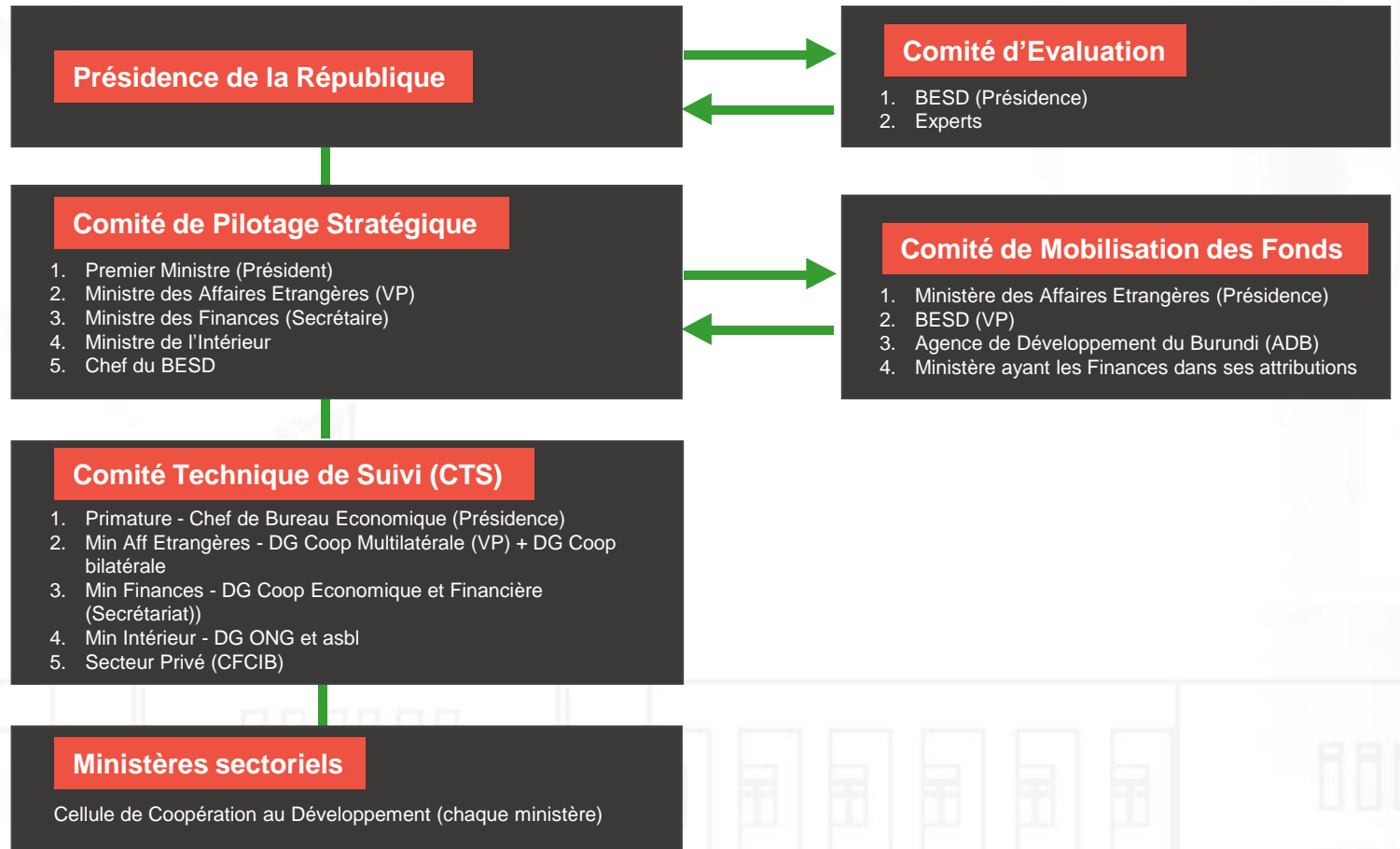
2

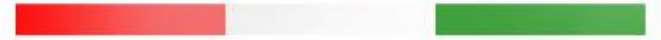
Le dispositif de coordination conjoint Gouvernement-Partenaire





Le dispositif de pilotage national





Dispositif de concertation de la coopération au développement

Forum National de la Coopération au Développement (Présidence de la République)

Comité de concertation Conjoint

- Primature (Présidence)
- Coordinateur Résident SNU (Co-Président)
- Ministres (tous)
- PAD : Chefs de Files des Groupes Sectoriels
- Représentant RESO
- Secrétariat conjoint

Groupes de concertation sectorielle

- Ministre (Président)
- Partenaires au développement Chef de file (co-président)
- Secrétariat conjoint (cellule coop dév. Et Chef de file PAD)



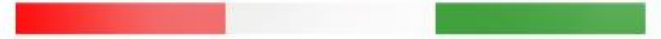


Le dispositif de pilotage national comprend quatre comités et trois ministères sectoriels déjà cités.

Ces comités sont:

- 1 Le Comité d'Evaluation (BESD et Experts)
- 2 Le Comité de Pilotage Stratégique (CPS) présidé par le Premier Ministre;
- 3 Le Comité de Mobilisation des Fonds (CMF);
- 4 Le Comité Technique de Suivi (CTS)



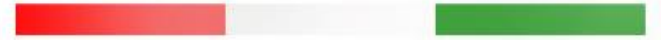


SYNTHESE DE LA STRUCTURE DE LA SNCD

La mise en œuvre de la SNCD se fera à travers un plan opérationnel d'actions quinquennal aligné au PND et à ses stratégies sectorielles.

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIF SPECIFIQUE	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE D' ACTIVITES
Axe 1 : Renforcement du leadership national dans la coopération au développement	Développer le leadership national dans la gouvernance de la coopération	4	19
Axe 2 : Renforcement des capacités des institutions en charge de la coopération	Améliorer la coordination des interventions des acteurs dans la coopération au développement	3	19
Axe 3 : Promotion des partenariats ouverts	Promouvoir un partenariat ouvert	2	9
Axe 4 : Amélioration de la mobilisation et la gestion des ressources	Optimiser la mobilisation et la gestion des ressources	4	20
TOTAL		13	67





FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA SNCD

AXES STRATEGIQUES	COÛT (USD)
Axe 1 : Renforcement du leadership national dans la coopération au développement	608 214
Axe 2 : Renforcement des capacités des institutions en charge de la coopération	1 604 285
Axe 3 : Promotion des partenariats ouverts	570 000
Axe 4 : Amélioration de la mobilisation et la gestion des ressources	2 060 000
TOTAL	4 842 499





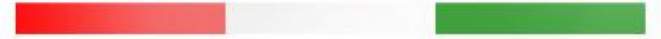
PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La disponibilité de ressources suffisantes correspondant aux besoins et à la planification des actions est une condition essentielle de la réussite de la stratégie

Pour cela, est prévu les mesures suivantes:

- ✓ Diversification des partenaires ;
- ✓ Mobilisation accrue des ressources internes;
- ✓ Renforcement de la coopération régionale ;
- ✓ Renforcement de la coopération sud-sud ;
- ✓ Accroissement des investissements dans les zones transfrontalières.





VII. CONCLUSION

Le Gouvernement du Burundi est engagé à promouvoir une coopération au développement efficace

La réussite de cette SNCD nécessite Quatre (04) conditions suivantes :

1

La volonté et le leadership du Gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles

2

La mobilisation des financements requis

3

Les compétences managériales et techniques ou le renforcement des compétences existantes

4

L'adhésion / engagement des acteurs.





PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DEVELOPPEMENT



Merci de votre attention!

